

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 26 mars 2021
N° CP-2021-3-6-3

6^{ème} Commission

Commission du patrimoine et du rayonnement touristique et culturel alsacien

Service instructeur

Service tourisme et montagne

Service consulté

POLITIQUE DU TOURISME SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À ALSACE DESTINATION TOURISME POUR L'ANNÉE 2021

Résumé : Promouvoir la Destination Alsace en valorisant ses richesses naturelles, culturelles et patrimoniales et en misant sur l'excellence touristique alsacienne, telle est l'ambition portée par la Collectivité européenne d'Alsace en matière de tourisme. Cette ambition se traduit par plusieurs leviers : construire aujourd'hui le tourisme de demain pour s'assurer du renouvellement des visiteurs en recherche d'expériences plus confidentielles, capitaliser sur les "pépites" de l'Alsace, sur l'authenticité et la qualité de l'offre pour soutenir l'économie touristique et l'emploi et conforter l'Alsace en tant que Destination d'excellence et accessible à tous.

En application du code du Tourisme (révisé pour l'Alsace en 2020 à travers la loi Alsace), la mise en œuvre de cette stratégie se traduit par un partenariat fort avec Alsace Destination Tourisme (ADT), Comité Départemental du Tourisme pour la CeA. ADT met en œuvre les orientations politiques définies par notre collectivité.

Pour l'année 2021, la CeA entend renforcer son appui aux territoires sur le volet tourisme, en menant un plan de relance pour soutenir l'économie touristique, tout en préparant sa future stratégie de développement touristique avec les acteurs locaux.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 188 993 € pour 2021 à ADT ;
- d'approuver les termes d'un projet de convention de partenariat à conclure entre la CeA et ADT, pour l'année 2021, afin de permettre à ADT de mettre en œuvre des actions s'inscrivant dans la Stratégie alsacienne d'innovation et de développement touristique 2017-2021, mais aussi de collaborer à l'élaboration de la stratégie 2022-2026 ainsi qu'au plan de relance de la CeA, par un appui territorialisé renforcé.

Alsace Destination Tourisme (ADT)

Alsace Destination Tourisme est le fruit d'une volonté commune des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, et aujourd'hui de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), de donner une impulsion aux actions de développement touristique, tant en matière de stratégie que d'accompagnement des projets, par la mise en place d'une organisation unique et performante associant tous les acteurs du secteur du tourisme.

En application du code du Tourisme, Alsace Destination Tourisme (ADT) est chargé d'animer et de coordonner l'action des collectivités territoriales et des autres acteurs concernés, en cohérence avec le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace.

Caractérisée par la recherche d'une meilleure efficacité grâce à la mutualisation des savoir-faire et des moyens d'une part et, par le souci d'un engagement collectif des équipes d'autre part, ADT est au service du développement de l'attractivité touristique des territoires alsaciens.

ADT tient lieu de Comité Départemental du Tourisme (CDT) pour la CeA. Le régime juridique, les principes d'organisation et la composition de l'agence sont fixés par les collectivités départementales selon les articles L.132-1 à L.132-6 du Code du tourisme.

En conformité avec sa responsabilité de comité départemental du tourisme, ADT contribuera en 2021 à la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie Interdépartementale d'Innovation et de Développement Touristique de l'Alsace qui porte sur la période 2017-2021.

A cette fin, la CeA devrait, en 2021, soutenir ADT pour près de 74 % de son budget, soit un montant global de 4 188 993 €.

Pour mémoire, il est rappelé que la CeA met à disposition d'ADT des locaux au sein de l'Hôtel du Département à Strasbourg ainsi que le bâtiment sis 1 rue Schlumberger à Colmar, propriété de la CeA. Les charges de fonctionnement de ces locaux restent à la charge d'ADT.

2- Projet de convention de partenariat pour 2021

ADT exerce son activité en prenant en compte les orientations définies dans la Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique (SIDT) pour l'Alsace 2017/21.

Le projet de budget 2021 s'appuie sur les expériences et savoir-faire acquis par l'équipe d'ADT depuis sa création effective en 2016 tout en veillant à s'adapter au contexte sanitaire actuel. Il tient compte des orientations données par les Conseils départementaux alsaciens au titre de la Stratégie d'Innovation et de Développement du Tourisme pour l'Alsace 2017/21 et de l'intégration de l'équipe en charge du réseau des Offices de Tourisme d'Alsace (PQA). Il cherche également à concrétiser la dimension transfrontalière du tourisme à l'échelle de la région métropolitaine du Rhin supérieur et la poursuite du partenariat en faveur de la destination Massif des Vosges.

Les dépenses prévisionnelles pour 2021 sont estimées à 5 670 463 € (48,4 ETP dont 1 apprentie et 0,5 ETP en plus pour la communication) (contre 5 470 493 € en 2019 ; 46,9 ETP) et se déclinent de la manière suivante :

- Fonctions support : 1 204 507 €
- Marketing, promotion et éditions : 733 981 €

- Communication et relations presse : 707 925 €, notamment slowUp Alsace et fête de la gastronomie,
- Projets numériques et réseaux sociaux : 632 719 €, notamment les sites Internet et le web marketing Massif des Vosges
- Démarches qualité, marques et labels : 429 420 €
- Thématiques prioritaires, diagnostic, conseil et accompagnement de projets : 770 242€
- Coopérations et réseaux de territoires : 575 677 €
- Mission Attractivité : 615 992 €

Les recettes d'ADT sont évaluées à 5 670 463 € pour 2021 et se déclinent de la manière suivante :

- Subvention de fonctionnement de la CeA à hauteur de 4 188 993 € (identique à 2020) ;
- Subvention de fonctionnement et de missions de la Région Grand Est à hauteur de 476 000 € pour les actions réalisées en faveur notamment de la base de données touristique (LEI), de la Gestion relation Clients (GRC) et du Réseau des Offices de Tourisme (RésOT Alsace) ;
- Subvention versée par la Région Grand Est dans le cadre du Pacte Alsace à hauteur de 287 000 € (communication de rebond pour 100 K€, production de contenus 50 K€, sites Visit Alsace 122K€, fleurissement 15 K€)
- Subventions versées au titre du Massif des Vosges (Départements, Régions, Etat, Europe) à hauteur de 305 000 € pour mettre en œuvre des actions portant sur les itinérances, l'agrotourisme, l'écosystème numérique et une campagne de communication spécifique vers les marchés français, allemands et belges ;
- Autres participations (au titre de la filière castrale, cotisations, labellisations, navettes des crêtes...): 413 470 €.

La CeA s'appuie sur ADT en tant que partenaire de proximité des acteurs touristiques des territoires. Aussi, il est proposé de soutenir financièrement les missions suivantes :

- - la mise en œuvre de la Stratégie d'Innovation et de Développement Touristique (SIDT) pour l'Alsace 2017-2021 ;
 - la réalisation du bilan de la stratégie touristique en cours (2017-2021) ;
 - la participation aux travaux d'élaboration de la nouvelle stratégie touristique 2022-2026, pilotée par la CeA ;
 - l'ingénierie et l'expertise tendant au développement et à la promotion du tourisme en faveur de la Destination Alsace ;
 - l'appui dans la mise en œuvre des futures contractualisations de la CeA avec les territoires sur le volet tourisme, en collaboration avec les Référents Territoriaux Culture et Tourisme de la CeA ;
 - l'engagement d'une réflexion pour renforcer sa collaboration avec les territoires définis par la CeA ;
 - la participation à la construction de projets touristiques ;
 - la participation au plan de relance de la CeA, co-construit avec les acteurs du territoire ;
 - la contribution à l'élaboration, à la promotion et à la commercialisation de produits touristiques avec les professionnels et les organismes concernés ;
 - l'animation et la coordination des actions des acteurs du tourisme publics ou privés.

A ces fins, ADT recourra aux moyens d'actions suivants :

- l'accompagnement des territoires ;
- l'édition de tous supports utiles à la promotion de la Destination Alsace ;
- les démarches de qualification ;
- la stratégie et la veille numérique ;
- la communication et les relations presses ;
- la promotion et le marketing.

Le logo de la CeA devra apparaître dans tous les supports de communication d'ADT.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de 4 188 993 € à ADT, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2021. Cette subvention fera l'objet d'un versement en deux fois, 50% à la signature de la convention de partenariat et le solde au cours du deuxième semestre ;
- D'approuver les termes de la convention de partenariat 2021, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la CeA et ADT ;
- De m'autoriser à signer cette convention de partenariat.

Le Président



Frédéric BIERRY